

⑨



Europaisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

⑪

Numéro de publication:

**0 211 124  
A1**

⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑰

Numéro de dépôt: 85401504.7

⑵

Int. Cl.4: **A41C 3/00** , A41D 27/20

⑱

Date de dépôt: 22.07.85

⑶

Date de publication de la demande:  
25.02.87 Bulletin 87/09

⑴

Demandeur: **Vidal, Gérard**  
17 rue de Babylone  
F-75007 Paris(FR)

⑸

Etats contractants désignés:  
DE GB IT

⑵

Inventeur: **Vidal, Gérard**  
17 rue de Babylone  
F-75007 Paris(FR)

⑶

Mandataire: **Lepoudry-Gautherat, Thérèse et al**  
**Armengaud Jeune Cabinet Lepoudry 23**  
**boulevard de Strasbourg**  
F-75010 Paris(FR)

⑹

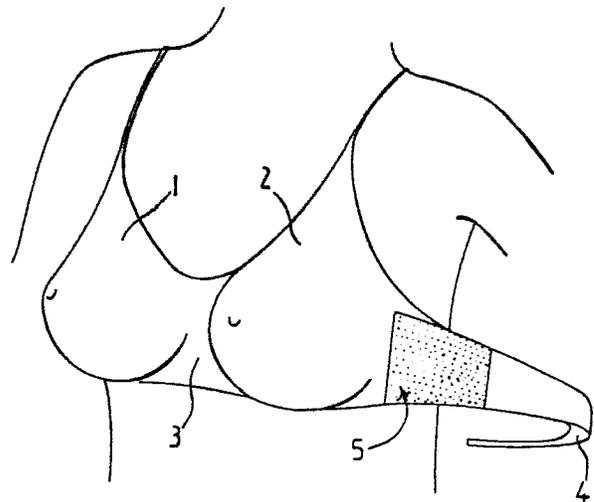
**Soutien-gorge porte valeurs.**

⑺

Un soutien-gorge comprend notamment deux bonnets (1,2) reliés entre eux, deux bandes latérales (4) prolongeant chacune un bonnet et munies à leur extrémité de moyens permettant de les accrocher entre elles.

Afin de dissimuler les objets de valeurs, il comporte au moins une poche (5) disposée sur une des bandes latérales (4).

Application à la lingerie féminine.



**EP 0 211 124 A1**

La présente invention est relative à un soutien-gorge porte-valeurs qui permet à son utilisatrice de dissimuler des objets de valeur tels que par exemple des billets de banque, des cartes de crédit ou des bijoux.

Depuis quelques années, l'accroissement d'une certaine délinquance rend peu sûr le transport de valeurs dans des sacs à main : ceux-ci sont très souvent arrachés des mains des femmes ou découpés pour en recueillir le contenu dont certains éléments peuvent être facilement écoulés.

Pour assurer le transport de valeurs, il existe des ceintures comportant au moins un compartiment dans lequel on peut disposer par exemple des billets de banque, des cartes de crédit ou éventuellement des papiers d'identité. Mais ces ceintures sont généralement destinées aux hommes.

Les femmes ont, quant à elles, souvent dissimulé des objets de valeurs dans leur dessous et en particulier dans leur soutien-gorge.

Ainsi, dans le document US-A-2 492 862, il est décrit un soutien-gorge comportant une bande disposée sous les bonnets dans laquelle est ménagée une poche fermée selon une ligne médiane par une fermeture à glissière. Une telle réalisation ne peut être adoptée que sur ce modèle de soutien-gorge.

Un autre mode pour réaliser une poche dans un soutien-gorge est décrit dans le document US-A-2 593 711 : cette poche est disposée longitudinalement entre les deux bonnets. Ceci ne peut être réalisé que s'il y a une hauteur de tissus suffisante à cet endroit. De plus, une telle poche est peu esthétique et ne permet pas à la femme de porter des vêtements relativement décolletés.

Le document US-A-2 920 628 est quant à lui relatif à un soutien-gorge comportant une poche plaquée contre la paroi externe d'un des bonnets. Cette réalisation est peu esthétique car elle entraîne inévitablement une dissymétrie des bonnets et peut même provoquer des boursoufflures inesthétiques.

Ces documents concernent donc tous des modèles spécifiques de soutien-gorge.

Aussi, un des buts de la présente invention est-il de fournir un soutien-gorge comportant un dispositif pour dissimuler des valeurs tout en ne nuisant pas à l'esthétique de celui-là

Un autre but de l'invention est de fournir un tel soutien-gorge à moindre frais et de réalisation aisée.

Ces buts ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints par un soutien-gorge qui comprend notamment deux bonnets reliés entre eux, deux bandes latérales prolongeant chacune un bonnet et munies à leur extrémité de moyen permettant de les accrocher entre elles, et qui, selon la présente invention, comporte un dispositif pour dissimuler des objets de valeurs constitué par au moins une poche disposée sur une des bandes latérales.

De préférence, cette poche est disposée sur la partie de la bande latérale située sensiblement sous le bras correspondant de l'utilisatrice.

Avantageusement, cette poche est munie de moyens pour sa fermeture.

Selon un premier mode de réalisation de l'invention, cette poche est constituée par la bande latérale et par une pièce de tissu rapportée par tout moyen convenable.

Selon un deuxième mode de réalisation, cette poche est constituée par une pièce de tissu rapportée par tout moyen convenable sur la bande latérale et repliée sur elle-même.

Selon un troisième mode de réalisation de l'invention, la bande latérale est repliée sur elle-même de façon à constituer cette poche.

La description qui suit et qui ne présente aucun caractère limitatif, doit être lue en regard de la figure unique annexée représentant un soutien-gorge comportant un dispositif selon la présente invention.

Un soutien-gorge comprend deux bonnets, 1 et 2, reliés entre eux par une pièce de tissu 3 de forme variée, et deux bandes latérales 4 qui prolongent latéralement chaque bonnet et qui sont munies à leur extrémité de moyens permettant de les accrocher. Il peut également comporter des bretelles.

Selon l'invention, ce soutien-gorge comporte un dispositif pour dissimuler des objets de valeur tels que par exemple des billets de banque, des cartes de crédit ou des bijoux. Ce dispositif est constitué par au moins une poche 5 qui est disposée sur une bande latérale 4. Eventuellement chaque bande latérale 4 peut comporter une poche 5.

Cette poche 5 est avantageusement disposée sur la partie de la bande latérale 4 qui est située sensiblement sous le bras correspondant de l'utilisatrice. Une telle disposition ne crée en effet aucune gêne et ne nuit nullement à l'esthétique du soutien-gorge contrairement à ceux décrits ci-dessus.

Cette poche 5 peut être constituée, selon un premier mode de réalisation de l'invention, par la bande latérale 4 et par une pièce de tissu dont au moins trois bords sont rendus solidaires de la bande latérale par tout moyen convenable, notamment par couture.

On peut également envisager de constituer cette poche par une pièce de tissu qui est rapportée par tout moyen convenable sur la bande latérale 4 et qui est repliée sur elle-même.

Selon un autre mode de réalisation, la bande latérale 4 est repliée sur elle-même, sur une certaine longueur, afin de constituer cette poche 5.

Cette pièce de tissu peut être du même matériau que celui de la bande latérale ou d'un matériau différent.

La poche 5 peut être ouverte soit latéralement, soit à sa partie supérieure. Quant à sa fermeture, elle peut être assurée soit par la tension naturelle entraînée par l'accrochage des bandes latérales, soit par tout autre moyen, tel que fermeture à glissière, bandes adhésives par exemple.

La forme de cette poche est préférentiellement rectangulaire, mais peut être adaptée à la forme de la bande latérale.

## Revendications

1. Soutien-gorge comprenant notamment deux bonnets reliés entre eux, deux bandes latérales prolongeant chacune un bonnet et munies à leur extrémité de moyens permettant de les accrocher entre elles, caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif pour dissimuler des objets de valeurs constitué par au moins une poche (5) disposée sur une des bandes latérales (4).

2. Soutien-gorge selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite poche (5) est disposée sur la partie de ladite bande latérale (4) située sensiblement sous le bras de l'utilisatrice.

3. Soutien-gorge selon les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite poche (5) est munie de moyens pour sa fermeture.

4. Soutien-gorge selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ladite poche (5) est constituée par ladite bande latérale (4) et par une pièce de tissu rapportée par tout moyen convenable.

5. Soutien-gorge selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ladite poche (5) est constituée par une pièce de tissu qui est rapportée par tout moyen convenable sur ladite bande latérale (4) et qui est repliée sur elle-même.

6. Soutien-gorge selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la bande latérale (4) est repliée sur elle-même de façon à constituer ladite poche (5).

35

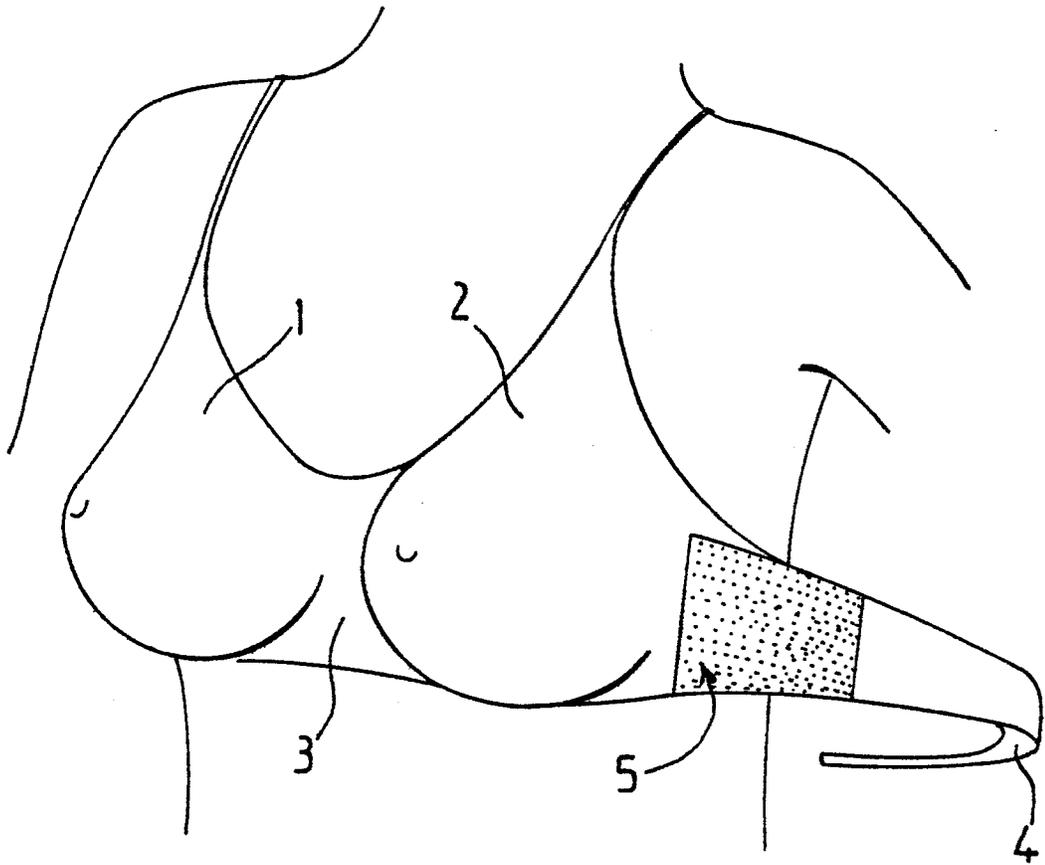
40

45

50

55

2





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Y	US-A-2 508 580 (B.H. MIXON) * Colonne 2, lignes 43-55; colonne 5, alinéa 1; figures *	1	A 41 C 3/00 A 41 D 27/20
A	---	2	
Y	US-A-2 593 711 (A.E. WEATHERLY) * En entier *	1	
A	---	3,4	
Y	NL-A-7 200 707 (R. KOUWENHOVEN) * Page 1, lignes 10-14; revendication 1; figures *	1	
A	DE-A-3 203 872 (M.D. KNOBLOCH)  * Page 6, dernier alinéa; page 7; page 8, alinéa 1; figures *	1,3,5,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)  A 41 C A 41 D
-----			
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21-03-1986	Examineur GARNIER F.M.A.C.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : arrière-plan technologique  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons</p> <p>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

OEB Form 1503 03 82